



INSTRUCTIONS DE COURSE CHALLENGE DE PRINTEMPS 2023

Les 4 Mars, 18 Mars, et 1^{er} Avril à SAINT- MALO

GRADE 5B - Organisé par la SNBSM

SOCIETE NAUTIQUE de la BAIE DE SAINT-MALO

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

PREAMBULE

Les bateaux admis à courir sont des MONOCOQUES dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **IRC** : Les bateaux habitables de la jauge IRC, avec équipement de navigation > 6 Milles nautiques, radeau de survie et réserve de carburant suffisante pour rejoindre l'arrivée.
- **OSIRIS 1** : Les bateaux habitables de la jauge OSIRIS ayant un rating > 21, avec équipement de navigation > 6 Milles nautiques, radeau de survie et réserve de carburant suffisante pour rejoindre l'arrivée.
- **SPORT BOAT** : Les bateaux habitables de la jauge OSIRIS groupe L (sport boat) avec équipement jusqu'à 6 milles nautiques et réserve de carburant suffisante pour rejoindre l'arrivée.
- **OSIRIS 2** : Les bateaux habitables d'un rating > 12 et < 21 avec équipement jusqu'à 6 milles nautiques et réserve de carburant suffisante pour rejoindre l'arrivée.
- **OSIRIS 3** : Les bateaux habitables de la jauge Osiris d'un rating < =12 dont les bateaux de la classe des MUSCADETS, avec équipement jusqu'à 6 milles nautiques et réserve de carburant suffisante pour rejoindre l'arrivée.

Parcours proposés :

- Les bateaux **IRC** et **OSIRIS 1** courent sur des parcours de type Grand côtiers
- Les bateaux **SPORT BOAT** courent sur des parcours construits de type Banane
- Les bateaux **OSIRIS2** courent sur des parcours côtiers < 6 milles nautique d'un abri s'ils présentent une flotte de plus de 5 bateaux.
- Les bateaux **OSIRIS3** courent sur des parcours "petits côtiers" < 6 milles nautique d'un abri s'ils présentent une flotte de plus de 5 bateaux.

Si le nombre de bateaux présents en OSIRIS2, OSIRIS3 est < 6 bateaux, ils courent sur des parcours construits de type Banane 5 (Voir Annexe parcours)

1. REGLES : La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV 2021-2024),
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre l'heure légale du coucher du soleil et heure légale du lever du soleil,
- 1.5 Les Règlements Spéciaux Offshore (RSO) 2020-2021 catégorie 3.
- 1.7 Les règles de la jauge IRC, OSIRIS et Muscadet,



2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux instructions de course sera communiquée par VHF sur le canal 77, et affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet. Conformément à la RCV 90.2(c), des modifications orales aux IC pourront être faites sur l'eau. Elles seront signalées par l'envoi du 2ème substitut avec trois signaux sonores. Un arbitre ou un membre de l'autorité organisatrice (AO) les communiquera à chaque équipage qui devra accuser réception.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est situé à l'ATERRAGE, situé sur le port des Bas Sablons. Ils seront également mis en ligne sur le Groupe WhatsApp « **CHALLENGE de Printemps 2023** » sur lequel vous serez abonnés, au plus tard à la confirmation d'inscription. Les éventuelles annulations d'épreuve seront annoncées sur ce groupe.
- 3.2 Le PC course est situé à « l'ATERRAGE » sur le Port des Bas Sablons
- 3.3 Sur l'eau, le comité de course communiquera avec les concurrents sur le **canal VHF 77**, et sur le groupe WhatsApp « **Challenge de Printemps 2023** »

4. CODE DE CONDUITE

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé au PC Course.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes, après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses

PROGRAMME TYPE (*)

- Fin des inscriptions : la veille de la régata à Minuit,
 - à partir 8H30 : Accueil à l'Atterrage, café et croissants, signature des déclarations de partance,
 - à 9h30 : Briefing des concurrents,
 - à 10H00 à disposition du Comité sur l'eau pour élargement
 - à 10h30 : 1^{er} signal d'Avertissement pour toutes les séries (adaptable en fonction des marées),
 - Fin des courses vers 17h00 pour une entrée au port Possible (>3M au dessus du seuil)
 - à suivre : résultats de la journée et pot de l'amitié à l'Atterrage
- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est précisée ci-dessus, ainsi que dans l'Annexe PARCOURS.
- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

- IRC et OSIRIS 1 : Flamme BLANCHE
- OSIRIS 2 : Flamme ROSE
- OSIRIS 3 : Flamme VIOLETTE
- SPORTBOAT : Flamme JAUNE

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en annexe **ZONES DE COURSE**.

LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en annexe PARCOURS en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours. Le Comité de course se réserve le droit de décider des parcours à effectuer, en fonction des conditions météorologiques rencontrées.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les parcours à effectuer sont affichés sur le tableau du Comité de course, et annoncés par VHF sur le CANAL 77.
- 9.3 Parcours Côtiers : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

9.4 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en annexe PARCOURS. Elles sont indiquées par un astérisque.

10. MARQUES

10.1 Les marques de départ, de parcours et d'arrivée seront les suivantes (voir aussi annexe parcours)

Marque de départ	Marques de parcours (voir annexe parcours)	Marque d'arrivée
Bateau avec pavillon ORANGE Bouée tétraédrique ORANGE ou Balise (voir annexe parcours)	Balise du domaine maritime Bouées tétraédrique ORANGE et Bouée cylindriques jaune Dégagement tétraédrique Orange	Bateau avec pavillon BLEU Bouée tétraédrique ORANGE ou Balise (voir annexe parcours) ou semi-rigide ou Bouée Cylindrique verte

10.2 Si une marque de parcours est absente, les bateaux devront « passer » la position de la marque absente, en prenant une trace GPS de ce passage, et en la conservant jusqu'à l'issue de l'épreuve. Le Comité de course se réserve la possibilité de contrôler les traces GPS de tout concurrent afin de s'assurer qu'il a bien effectué le parcours (voir la définition « Effectuer le parcours » dans les RCV 2021-2024)

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon ORANGE sur le bateau du comité de course et le côté parcours d'une Bouée tétraédriques ORANGE, ou d'une Balise du domaine maritime.

12.2 La procédure de départ sera la suivante :

MINUTES AVANT LE SIGNAL DE DEPART	SIGNAL VISUEL	SIGNAL SONORE	SIGNIFICATION
5	Pavillon de classe envoyé	UN	Signal d'avertissement
4	Pavillon préparatoire envoyé	UN	Signal préparatoire
1	Pavillon préparatoire affalé	UN LONG	Une minute
0	Pavillon de classe affalé	UN	Signal de Départ

12.3 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF 77. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

12.5 Le Comité de Course annoncera si possible les numéros ou les noms des bateaux OCS ou UFD, BFD, ou ZFD au plus tôt après le signal de départ sur le canal VHF 08.

13. L'ARRIVEE

13.1 La ligne d'arrivée sera entre le mât arborant un pavillon BLEU sur le bateau Arrivée et une bouée cylindrique verte, ou une Balise du domaine maritime.

13.2 Si le Bateau Arrivée est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

14. SYSTEME DE PENALITE

14.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

14.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

14.3 Quand le départ se fait sous pavillon Z, un bateau dont une partie de la coque se trouve côté parcours de la ligne de départ dans la minute précédant le départ, recevra sans instruction, une pénalité en points de 20% calculée comme indiqué dans la règle 44.3(c).

Un bateau qui fait l'objet d'un rappel individuel et qui ne vient pas repasser la ligne du côté pré départ, recevra sans instruction, une pénalité en points de 20% calculée comme indiqué dans la règle 44.3(c).

15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

Le temps limite pour finir est laissé à la discrétion du Comité de course qui s'efforcera de laisser les bateaux terminer. Le Comité de course annoncera sur le canal VHF 77, si nécessaire, l'heure de fermeture de ligne.

Les bateaux ne finissant pas dans ce délai et qui, par la suite, n'abandonnent pas, ne sont pas pénalisés ou n'obtiennent pas réparation seront classés hors délai (TLE) sans instruction. Un bateau classé TLE (Time Limit Expired) recevra les points de la place d'arrivée du dernier bateau qui a fini plus 1 point. Ceci modifie les RCV 35, A5.1, A5.2 et A10.

16. DEMANDES D'INSTRUCTION

16.1 Les concurrents ayant l'intention de réclamer doivent le signaler par VHF au Bateau Comité, le plus tôt possible, et au plus tard au moment du franchissement de la ligne d'arrivée. Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour. L'heure sera communiquée par VHF aux concurrents.

16.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles auprès du bateau Comité.

16.3 Des avis seront envoyés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation, sur le groupe WhatsApp « **Challenge de Printemps 2023** » pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située à l'ATERRAGE.

Elles commenceront à l'heure communiquée sur le groupe WhatsApp.

17. CLASSEMENT

17.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.

17.2 Courses retirées : aucune course ne sera retirée

17.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

17.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, et sur le groupe WhatsApp « **Challenge de Printemps 2023** » au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du dernier jour.

18. REGLES DE SECURITE

18.1 [DP] [NP] Les bateaux prenant le départ devront se signaler, en passant auprès du bateau Comité, avant le départ de la première course de chaque jour, afin d'y être pointé. Pour ce faire et afin de respecter le programme des courses les bateaux devront être à disposition du Comité de course 30 minutes avant le premier signal d'avertissement de la première course du jour.

18.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

18.3 Les Equipements Individuels de protection devront être portés par chaque membre de l'équipage depuis le départ et jusqu'au retour au ponton sans envoi du pavillon Y. Ceci modifie la RCV 40.

19. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par le Pavillon SNBSM porté sur un mât.

20. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritiques doivent être conservés à bord des bateaux, et évacués dans les espaces dédiés dans les ports.

21. EMBLEMES

[DP] [NP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port.

22. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

23. PRIX

A définir

ARBITRES DESIGNES

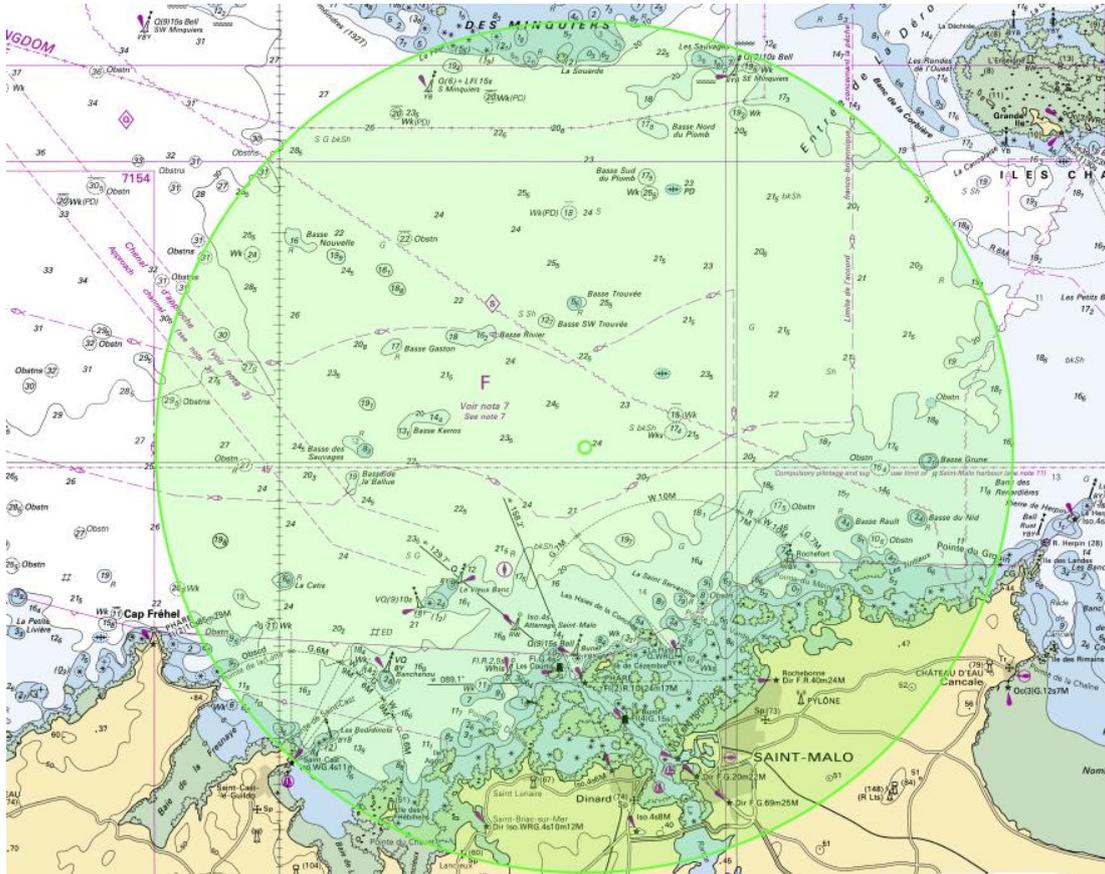
- **Président du comité de course** : Hervé DESPRES

- **Président du jury** : Mathilde LEROUX DECHIN

- **VHF** : Canal 77

- **Portable** : 06 63 99 05 45 par SMS uniquement

ANNEXE ZONES DE COURSE



Marées à Saint-Malo (sources SHOM)

Samedi 4 mars 2023			
	Heure	Hauteur	Coefficient
PM	05:28	9.69	52
BM	12:18	3.58	---
PM	17:58	9.96	58
---	---	---	---



PARCOURS CÔTIERS**Parcours 1 - 4 Mn**

- Départ** **Zone Cité d'Aleth**
1. Crapauds du Bé à laisser à Tribord
 2. Roche aux Anglais à laisser à Bâbord
 3. Les Letruns à laisser à Bâbord
- Arrivée** **Zone La Roche aux Anglais**

Parcours 2 - 18 Mn

- Départ** **Zone Cité d'Aleth**
1. Le Buron à Babôrd
 2. le Sou à Bâbord
 3. Les Buharats Ouest à Bâbord
 4. Platus à contourner en la laissant à Tribord
 5. Ile Agot à Tribord
 6. Buharats Ouest à Tribord
 7. Haies de la Conché à Tribord
 8. Saint Servantine à contourner en la laissant à Tribord
- Arrivée** **Zone de la Roche aux Anglais**

Parcours 3 - 6,5 Mn

- Départ** **Zone La Roche aux Anglais**
1. Saint Servantine à Bâbord
 2. La Roche aux Anglais à Tribord
 3. Le Crapauds du Bé à Bâbord
- Arrivée** **Zone Coffre 3 à Dinard**

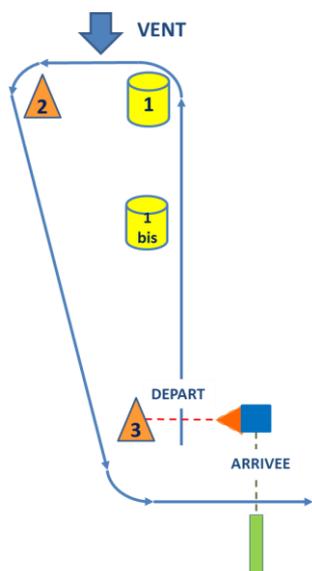
Parcours 4 - 4,7 Mn

- Départ** **Zone La Roche aux Anglais**
1. Les Létruns à contourner en les laissant à Tribord
 2. La Roche aux Anglais à Tribord
 3. Le Crapauds du Bé à Bâbord
- Arrivée** **Zone Coffre 3 à Dinard**

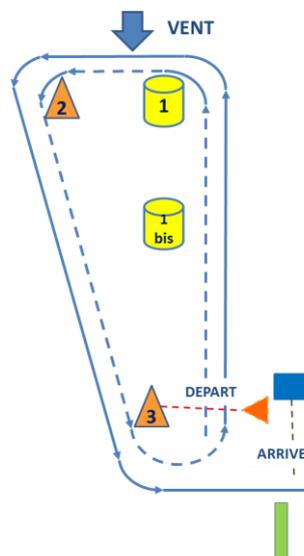
PARCOURS CONSTRUITS

PARCOURS 100 : Parcours Banane BÂBORD LONG (Parcours construit)

- 1 Tour : Départ - 1 - 2 - 3 - Arrivée



- 2 tours : Départ - 1 - 2 - 3 - 1 - 2 - 3 - Arrivée



DEPART : entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du Comité de course à Tribord et le côté parcours d'une Bouée Tétraédrique ORANGE à Bâbord

1 Bouée Cylindrique **JAUNE** ,

1bis Bouée Cylindrique **JAUNE**

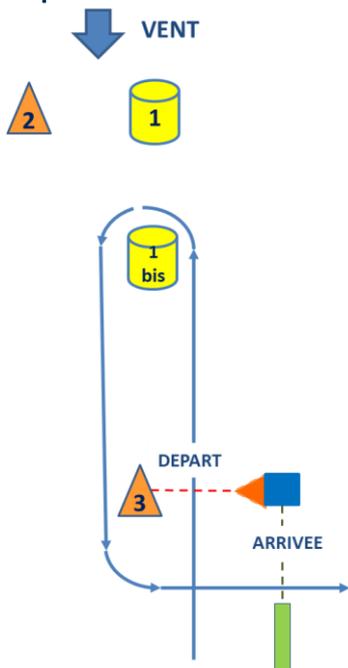
2 Bouée Tétraédrique **ORANGE**

3 Bouée Tétraédrique **ORANGE**

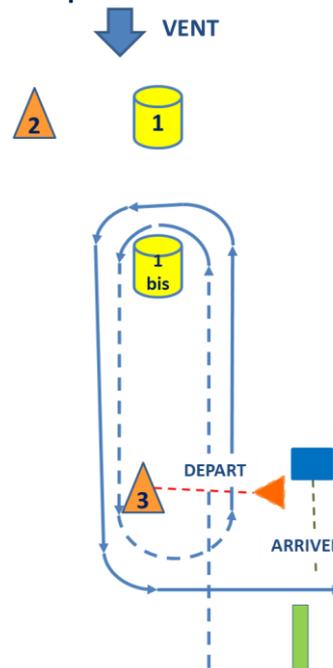
ARRIVEE : entre le mât arborant un pavillon BLEU sur le bateau Arrivée, à Bâbord et le côté parcours d'une bouée cylindrique verte à Tribord.

PARCOURS 101 : Parcours Banane BÂBORD COURT (Parcours construit)

- 1 Tour : Départ - 1bis - 3 - Arrivée



- 2 tours : Départ - 1bis - 3 - 1bis - 3 - Arrivée



COORDONNÉES MARQUES DE PARCOURS DU BALISAGE

Anvers (Bouée)	48° 53,9'N	1° 40,9'W
Atterrage Saint-Malo (Bouée)	48° 41,4'N	2° 07,3'W
Banchenou (Bouée)	48° 40,5'N	2° 11,4'W
Basse aux Chiens (Bouée)	48° 42,7'N	1° 57,3'W
Basse du Nord (Bouée)	48° 40,0'N	2° 05,0'W
Beauchamp (entrée mouillage)	48° 52,0'N	1° 46,5'W
Boujaron (Tourelle)	48° 40,0 N	2° 06,1W
Bourdinots (Bouée)	48° 39,0'N	2° 13,5'W
Buharats Ouest (Bouée)	48° 40,3'N	2° 07,4'W
Buron (Phare)	48° 39,4'N	2° 03,6'W
Cancaise (balise)	48° 52,2'N	1° 51,0'W
Chaine (Pointe de la)	48° 40,8'N	1° 50,1'W
Crapauds du Bey (Bouée)	48° 39,4'N	2° 02,6'W
Crapaud de la Cité (Bouée)	48° 38,3'N	2° 02,0'W
Fille (Bouée)	48° 44,1'N	1° 48,2'W
Founet (Bouée)	48° 53,3'N	1° 42,3'W
Garde (Pointe de la)	48° 37,5'N	2° 14,2'W
Grande Bunouze (Bouée)	48° 43,2'N	1° 50,9'W
Grand Dodehal (balise)	48° 39,9'N	2° 01,6'W
Grelots (Bouée)	48° 39,2'N	2° 03,0'W
Haches (rocher)	48° 38,2'N	2° 10,8'W
Haute Foraine(Tourelle)	48° 52,9'N	1° 43,7'W
Herflux (Balise)	48° 38,1'N	2° 10,0'W
Laplace (Bouée)	48° 39,7'N	2° 16,5'W
Loup (Tourelle)	48° 49,6'N	1° 36,2'W
Mercièr (Balise)	48° 38,1'N	2° 02,0'W
Moulière de Saint-Briac (Balise)	48° 37,8'N	2° 10,1'W
Patouillets (Bouée)	48° 39,7'N	2° 04,3'W
Platus (Bouée)	48° 37,6'N	2° 10,6'W
Rimains (Ile)	48° 40,5'N	1° 49,5'W
Roches aux Anglais (Bouée)	48° 39,7'N	2° 02,3'W
Rocher Herpin (Rocher)	48° 43,3'N	1° 49,8'W
Ruet (Bouée)	48° 43,4'N	1° 50,1'W
Videcoq (Bouée)	48° 49,7'N	1° 42,1'W
Saint-Servantine (Bouée)	48° 41,9'N	2° 00,9'W
Sou (Bouée)	48° 40,1'N	2° 05,3'W
Sud Rance (Bouée)	48° 38,5'N	2° 02,2'W
Vieux Banc OUEST (Bouée)	48° 41,9'N	2° 10,1'W
Vieux Banc EST (Bouée)	48° 42,5'N	2° 09,4'W